

Montréal, le 25 novembre 2005.

Mme Francine Lalonde
Députée de la Pointe-de-l'île
Bloc québécois,
11975 Victoria # 101
Montréal, Québec
H1B 2R2

SUJET : L'EUTHANASIE.

Madame,

Pour faire suite à notre missive en date du 10 juillet 2005, l'AQDR, « Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées » vous fait parvenir le résultat d'un sondage interne et sans prétention scientifique.

Un total de 436 personnes, parmi nos diverses sections de l'AQDR, ont répondu à ce sondage-maison. Cette recherche se veut une prise de position par nos membres. Certains d'entre nous, devront faire face à certains moments difficiles de notre vie, principalement à la fin d'un long voyage en ce bas monde.

Les sections : Alma, (Lac St-Jean), l'Assomption, Beauharnois, Chertsey, Chicoutimi, Granby, l'Islet-Nord, Lévis, Montréal-Nord, Québec, Sherbrooke, St-Félicien ont très bien répondu à nos attentes. Vous pourrez le constater, l'ensemble de la province a répondu à l'appel de l'AQDR sur un sujet d'actualité et très important pour les personnes âgées.

À maintes reprises, lorsque nos aînés sont impliqués dans le milieu de la santé, l'hébergement, les médicaments, le transport, etc, les gouvernements oublient souvent de demander ou d'approcher ces gens afin d'obtenir leurs opinions sur ces matières qui les touchent de près. Les aînés ne participent pas aux décisions gouvernementales mais en subissent les contrecoups.

Il nous fait plaisir de vous remettre le résultat de ce sondage interne. Par la même occasion, nous déposons également de la documentation plus élaborée en provenance de diverses sections de l'AQDR. (Alma, Québec, Granby et de Mme R.Léveillé).

Veillez recevoir Madame, nos salutations les plus distinguées.

M.Henri Salembier
Président
AQDR Provinciale

Ronald St-Jean
Membre du C.A. prov.
Responsable du dossier « L'euthanasie ».

AQDR PROVINCIALE

« ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES
DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET
PRÉRETRAITÉES »

SUJET : L'EUTHANASIE

(NOVEMBRE 2005)

PRÉPARÉ PAR : RONALD ST-JEAN, RESPONSABLE DU
DOSSIER SUR « L'EUTHANASIE ».

TABLE DES MATIÈRES.

SONDAGE, SECTION DE MONTRÉAL-NORD,.....	4
SONDAGE, SECTION DE SHERBROOKE.....	6
SONDAGE, SECTION DE L'ASSOMPTION.....	8
SONDAGE, SECTION DE L'ISLET-NORD.....	10
SONDAGE, SECTION DE ST-FÉLICIEN.....	12
SONDAGE, SECTION DE GRANBY.....	14
CONCLUSION.....	16

EN ANNEXE : RAPPORT SUR L'EUTHANASIE, SECTION DE QUÉBEC.

“ “ : RAPPORT SUR L'EUTHANASIE, SECTION GRANBY.

“ “ : RAPPORT SUR L'EUTHANASIE, SECTION ALMA.

“ “ : RAPPORT DE MME ROSE-MARIE LÉVEILLÉ.

**SONDAGE EUTHANASIE.
(08 novembre 2005 Mtl-Nord.)**

Question # 1

Selon vous, une nouvelle loi sur ce sujet est :

Nécessaire	36	80. %	Positif : 97.7%
Plutôt utile	8	17.7 %	
Plutôt inutile	0	0. %	Négatif : 2.3%
Superflue	1	2.3 %	

Question # 2

Vous personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie des personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles qui en font la demande ?

Tout à fait favorable	30	66.7 %	Positif : 93.4 %
Plutôt favorable	12	26.7 %	
Plutôt oppose	1	2.2 %	Négatif : 6.6 %
Tout a fait opposé	1	2.2 %	
(Abstention)	1	2.2 %	

Question # 3

Doit-on pouvoir choisir et comment mourir ?

Tout à fait favorable	31	68.8 %	Positif : 84.5 %
Plutôt favorable	7	15.7 %	
Plutôt opposé	1	2.2 %	Négatif : 15.5 %
Tout à fait opposé	6	13.3 %	

Question # 4

Peut-on éviter ou limiter l'acharnement thérapeutique ?

Tout à fait favorable	31	68.8 %	Positif : 95.6 %
Plutôt favorable	12	26.8 %	
Plutôt opposé	0	0 %	Négatif : 4.4 %
Tout à fait opposé	2	4.4 %	

Question # 5

Dans le cas ou le malade n'est plus conscient, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie de personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles avec l'accord de sa famille ?

Tout à fait favorable	29	64 %	Positif : 92 %
Plutôt favorable	13	28 %	
Abstention	4	8 %	Abst : 8 %

Total de participants (45) de Montréal-Nord, le 19 octobre 2005.

RÉACTIONS ET COMMENTAIRES.

Que les décisions du gouvernement soient bien respectées et d'éviter les abus tout en respectant nos dernières volontés.

Je suis en faveur de cette loi, espérant que cela ne prendra trop de temps.

Peut-on éviter ou limiter l'acharnement thérapeutique ? « Surtout, si tu n'a pas d'enfant. Que tu sois seul, la curatelle publique respectera-elle la décision de la personne ?

D'accord, si la personne malade est en phase terminale et si elle demande l'euthanasie avec l'accord de la famille et l'avis de ou des médecins qui confirment qu'il n'y a plus d'amélioration de sa santé.

En autant qu'un écrit ou un testament soit fait par le bénéficiaire, avant une perte de conscience soit établie et signé devant témoins. Donc un « testament biologique » ajouté au testament et le mandat en cas d'inaptitude.

Moi, je ne veux pas souffrir, s'il n'y a pas d'autre possibilité et surtout rendu à mon âge.

Je suis contre l'acharnement thérapeutique.

Loi naturelle, pas d'euthanasie

Lorsqu'il n'y a plus de qualité de vie, pourquoi souffrir et en faire souffrir son entourage.

Commentaire : « Considérant le pourcentage favorable à une Loi concernant l'euthanasie ainsi que les réponses obtenues de la part de l'assistance, les personnes âgées désirent quitter ce bas monde dans le respect et la dignité et d'éviter les abus potentiels qui pourraient en découler (Ronald St-Jean)

Sondage Euthanasie
(8 novembre 2005, Sherbrooke)

Question # 1

Selon vous, une nouvelle loi sur ce sujet est :

a)	Nécessaire	31	67.4 %	Positif : 84.8 %
b)	Plutôt utile	8	17.4 %	
c)	Plutôt inutile	3	6.5 %	Négatif : 15.2 %
d)	Superflue	4	8.7 %	

Question # 2

Vous personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie des personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles qui en fait la demande ?

a)	Tout à fait favorable	20	44.4 %	Positif : 67.4 %
b)	Plutôt favorable	11	23.9 %	
c)	Plutôt opposé	6	13.1 %	Négatif : 32.6 %
d)	Tout à fait opposé	9	19.5 %	

Question # 3

Et dans le cas où le malade n'est plus conscient, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie de personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles avec l'accord de sa famille ?

a)	Tout à fait favorable	19	41.3 %	Positif : 67.4 %
b)	Plutôt favorable	12	26.1 %	
c)	Plutôt opposé	4	8.7 %	Négatif : 19.5 %
d)	Tout à fait opposé	5	10.8 %	
e)	Abstention	6	13.1 %	Abst : 13.1 %

Question # 4

Doit-on pouvoir choisir quand et comment mourir ?

a)	Tout à fait favorable	17	36.9 %	Positif : 65.2 %
b)	Plutôt favorable	13	28.3 %	
c)	Plutôt opposé	4	8.7 %	Négatif : 24. %
d)	Tout à fait opposé	7	15.3 %	
e)	Abstention	5	10.8 %	Abst : 10.8 %

Question # 5

Peut-on éviter ou limiter l'acharnement thérapeutique ?

a)	Tout à fait favorable	28	60.8 %	Positif :	80.4 %
b)	Plutôt favorable	9	19.6 %		
c)	Plutôt opposé	1	2.2 %	Négatif :	8.7 %
d)	Tout à fait opposé	3	6.5 %		
e)	Abstention	5	10.9 %	Abst :	10.9 %

RÉACTIONS ET COMMENTAIRES :

1 a) Nécessaire pour limiter les abus dans la pratique et dans l'expérimentation. Il est question de respect de la vie et des vivants. Nous ne sommes que des fiduciaires de la vie.

2 d) Ce n'est pas le rôle du médecin de donner la mort, son serment d'Hypocrate le lui interdit. Une équipe multidisciplinaire assistée d'un comité de bioéthique.

Commentaires : Je sais que se ne sont pas des questions simples, au contraire, elles sont plus souvent douloureuses et déchirantes puisqu'il s'agit de l'humain dans toute sa complexité et dans tous ses réseaux de relation.

5 b) J'ai déjà vécu cette expérience, pénible de voir souffrir l'autre.

4 c) On est responsable de sa vie mais, je ne crois pas qu'on ait le choix de décider quand mourir.

5 a) Pourquoi faire souffrir son entourage quand tous les efforts et les démarches ont été remplis ou rencontrés.

3 a) Il serait bien que la famille soit au courant de nos désirs pour être à l'aise avec la décision à prendre.

SONDAGE EUTHANASIE
(LE 08 novembre 2005, l'Assomption)

Question # 1

Selon vous, une nouvelle loi sur ce sujet est :

a)	Nécessaire	19	79.2 %	Positif :	95.8 %
b)	Plutôt nécessaire	4	16.6 %		
c)	Plutôt inutile	0	0. %	Négatif :	4.2 %
d)	Superflue	1	4.2 %		

Question # 2

Vous personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie des personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles qui en font la demande ?

a)	Tout à fait favorable	10	41.6 %	Positif :	87.4 %
b)	Plutôt favorable	11	45.8 %		
c)	Plutôt opposé	1	4.2 %	Négatif	12.6 %:
d)	Tout à fait opposé	2	8.4 %		

Question # 3

Et dans le cas où le malade n'est plus conscient, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie de personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles avec l'accord de sa famille ?

a)	Tout à fait favorable	8	33.3 %	Positif :	79.1 %
b)	Plutôt favorable	11	45.8 %		
c)	Plutôt opposé	3	12.5 %	Négatif :	20.9 %
d)	Tout à fait opposé	2	8.4 %		

Questions # 4

Doit-on pouvoir choisir quand et comment mourir ?

a)	Tout à fait favorable	14	58.3 %	Positif :	79.1 %
b)	Plutôt favorable	5	20.8 %		
c)	Plutôt opposé	2	8,4 %	Négatif :	20.9 %
d)	Tout à fait opposé	3	12.5 %		

Question # 5

Peut-on éviter ou limiter l'acharnement thérapeutique ?

a)	Tout à fait favorable	15	62.6 %	Positif :	95.9 %
b)	Plutôt favorable	8	33.3 %		
c)	Plutôt opposé	0	0. %	Négatif :	4.1 %
d)	Tout à fait opposé	1	4.1 %		

RÉACTIONS ET COMMENTAIRES.

2 a) Avec une procédure ou un protocole précis.

1a) Pour ne pas condamner les personnes qui ont assisté le malade dans ce geste en situation de dernière limite.

4 a) COMMENTAIRES : Lorsque le malade n'a plus d'espoir et qu'il est rendu à la fin de sa vie, je veux dire; lorsqu'il n'a plus conscience de rien et souffre énormément, pourquoi s'acharner à le garder en vie, s'il le demande ou sa famille ?

2 b) Si le patient est lucide et en fait la demande ou s'il a fait une demande écrite au préalable.

3 d) Il existe trop de tendance au règlement de compte aujourd'hui.

3 d) La personne à droit à la vie, ce n'est pas aux médecins à décider.

1 a) Pour éviter tous les "à cotés" qui se passent quand même et que pour les choses soient claires.

2 a) Je pense que nous devons respecter les demandes du patient, c'est une décision personnelle.

5 a) Oui.... Il y a maintenant des balises sérieuses pour encadrer la pratique. La longévité n'égal pas la qualité de vie et lorsque celle-ci est nulle, il devrait exister un testament légal sur cette question.

SONDAGE EUTHANASIE

(Le 08 novembre 2005, L'Islet-Nord.)

Question # 1 :

Selon vous, une nouvelle loi sur ce sujet est :

a)	Nécessaire :	14	42.4 %	Positif :	51.4 %
b)	Plutôt utile	3	9. %		
c)	Plutôt inutile	7	21.2 %	Négatif :	39.3 %
d)	Superflue	6	18.1 %		
e)	Abstention	3	9.3 %	Abst :	9.3 %

Question # 2 :

Personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie des personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles qui en font la demande.

a)	Tout à fait favorable	11	33.3 %	Positif :	51.5 %
b)	Plutôt favorable	6	18.2 %		
c)	Plutôt opposé	8	24.2 %	Négatif :	45.4 %
d)	Tout à fait opposé	7	21.2 %		
e)	Abstention	1	3.1 %	Abst :	3.1 %

Question # 3 :

Dans le cas où le malade n'est plus conscient, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie de personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles avec l'accord de sa famille ?

a)	Tout à fait favorable	9	27.3 %	Positif :	57.6 %
b)	Plutôt favorable	10	30.3 %		
c)	Plutôt opposé	6	18.1 %	Négatif :	36.2 %
d)	Tout à fait opposé	6	18.1 %		
e)	abstention	2	6.2 %	Abst :	6.2 %

Question # 4 :

Doit-on pouvoir choisir quand et comment mourir ?

a)	Tout à fait favorable	6	18.1 %	Positif :	27.1 %
b)	Plutôt favorable	3	9. %		
c)	Plutôt opposé	9	27.3 %	Négatif :	63.6 %
d)	Tout à fait opposé	12	36.3 %		
e)	Abstention	3	9. %	Abst :	9.3 %

Question # 5 :

Peut-on éviter ou limiter l'acharnement thérapeutique ?

a)	Tout à fait favorable	10	30.3 %	Positif :	36.3 %
b)	Plutôt favorable	2	6. %		
c)	Plutôt opposé	7	21.2 %	Négatif :	48.6 %
d)	Tout à fait opposé	9	27.4 %		
e)	Abstention	5	15.1 %	Abst :	15.1 %

RÉACTIONS ET COMMENTAIRES.

2 a) Si tu perds la mémoire surtout que tu ne sais pas ce que tu dis ou tu fais.

1 a) On peut éviter l'acharnement thérapeutique quand le processus d'une mort certaine est enclenché.

4 b) Choisir la médication qui soulage les douleurs. Installer dans tous les hôpitaux des soins palliatifs efficaces.

4 d) Dieu est le seul Maître de nos vies.

2 b) Après un mois de traitement.

SONDAGE EUTHANASIE (St-Félicien, le novembre 2005)

Question # 1; Selon vous, une nouvelle loi sur ce projet est : (Nécessaire)

COMMENTAIRES:

Il faut par contre démêler comme il le faut, mort assistée, suicide assisté et euthanasie. De plus, il faut qu'il y ait un comité de bioéthique dans tous les établissements hospitaliers. Il faut aussi un cadre bien défini et des gens pour faire respecter la loi dans tous les établissements.

Question # 2 : Vous personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie des personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles qui en font la demande ? (TOUT À FAIT OPPOSÉ)

COMMENTAIRES :

Le médecin n'a aucune décision à prendre. Il doit remettre le dossier au comité de bioéthique et ensuite, le comité donne les éventualités à la famille de la personne malade. Ce n'est absolument pas à une seule personne qui ne connaît pas le malade de prendre une telle décision. Il faut aussi stimuler les informations entre les médecins, les infirmières... afin d'en arriver à une harmonisation de l'information. L'objectif est le respect de la dignité et de la qualité de vie de la personne malade.

Question # 3 : Et dans le cas où le malade n'est plus conscient, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie de personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles avec l'accord de sa famille ? (TOUT À FAIT OPPOSÉ).

COMMENTAIRES :

On n'a pas à autoriser le médecin directement. Ça doit venir de gens qui ne sont pas concernés, donc le comité de bioéthique en concertation avec la famille. La famille doit savoir toutes les alternatives offertes et les conséquences de chacune d'elles afin de voir la situation le plus objectivement possible. Le médecin n'a aucune décision à prendre quand à la mort ou pas de ses patients. La famille quant à elle, ne veut pas que la personne souffre pour rien. Donc, elle doit prendre une décision pour la personne mais vit plusieurs émotions.

Les médecins ne donnent pas toujours plusieurs alternatives donc la famille se trouve dans un entonnoir où une décision est possible. Cette décision est de donner le OK afin d'abrégier la vie d'un être cher ce qui est très dur à faire. Souvent, la personne ayant donné son consentement, vit avec des remords qui la hantent pendant longtemps. Par contre, lorsque la personne est toujours consciente, qu'elle a des réactions (personne dans le coma) ou est capable de toute forme de communication, il est très difficile pour la

famille de donner son accord. Voilà pourquoi la décision doit être prise non pas avec le médecin mais avec le comité de bioéthique qui peut aider la famille à prendre une décision éclairée.

Par contre, un mandat d'incapacité préparé au préalable peut aider la famille à avoir une charge émotive moindre car la décision est déjà prise par la personne. Il faut toutefois que la personne ait prévenu la famille lors de la préparation du mandat afin que celle-ci soit au courant des désirs de la personne et des motifs de sa décision afin de bien comprendre et de respecter la décision.

Question # 4 : Doit-on pouvoir choisir quand et comment mourir ? (Plutôt favorable)

COMMENTAIRES : Dans le cas d'une personne atteinte d'une maladie irréversible ce pourrait être possible mais dans un cadre bien défini afin d'éviter les dérapages. La question posée de cette manière, englobe aussi le suicide et dans ce cas, ce n'est pas correct.

Question # 5 : Peut-on éviter ou limiter l'acharnement thérapeutique ? (Tout à fait favorable)

COMMENTAIRES : Oui mais, dans un cadre bien défini afin d'éviter le dérapage. Le comité de bioéthique sera ici très important. Il faut que dans chaque établissement, il y ait quelqu'un d'attitré pour faire respecter la Loi. De plus, sans donner la mort à la personne et sans non plus effectuer l'acharnement thérapeutique, les personnes peuvent rester encore avec un certain confort (sans sentir de douleur trop forte) et partir en paix lorsqu'elle sera prête car souvent les personnes en phase terminale attendent d'avoir vu tout le monde. La religion entre aussi en ligne de compte car la pensée de la personne est teintée de sa foi. La pensée de la personne peut l'aider à accepter la mort (je vais vers une vie meilleure). Parfois, un enfant naît multi handicapé (et c'est tout de suite détectable) et les médecins s'acharne à le maintenir en vie, à le sauver. Cette pratique n'est pas correcte car ensuite, l'enfant n'a pas de qualité de vie et les parents non plus.

SONDAGE EUTHANASIE
(LE 08 novembre 2005, Granby)

Question # 1 :

Nécessité d'une Loi (N = 73)

a) Nécessaire	56.2 %	Positif :	86.3 %
b) Plutôt utile	30.1 %		
c) Inutile	11.0 %	Négatif :	13.7 %
d) Superflu	2.7 %		

Question # 2

Soit face au médecin ayant autorisation (N= 73)

Tout à fait favorable	45.2 %	Positif :	80.8 %
Plutôt favorable	35.6 %		
Plutôt opposé	8.2 %	Négatif :	19.2 %
Tout à fait opposé	11.0 %		

Question # 3

La famille face au médecin et au malade inconscients (N = 72)

a) Tout à fait favorable	45.9 %	Positif :	80.6 %
b) Plutôt favorable	34.7 %		
c) Plutôt opposé	11.1 %	Négatif :	19.4 %
d) Tout à fait opposé	8.3 %		

Question # 4

Le quand et comment mourir (N = 67)

Tout à fait favorable	26.9 %	Positif :	49.3 %
Plutôt favorable	22.4 %		
Plutôt opposé	19.4 %	Négatif :	50.7 %
Tout à fait opposé	31.3 %		

Question # 5

L'acharnement thérapeutique (N = 71)

Tout à fait favorable	63.4 %	Positif :	78.9 %
Plutôt favorable	15.5 %		
Plutôt opposé	9.9 %	Négatif :	21.1 %
Tout à fait opposé	11.2 %		

Commentaires rendus (N = 77) 51.9 %.

CONSULTATION EUTHANASIA
(20 AVRIL 2006, Section Mémphrémagog)

Question #1

ACCORDING TO YOU, A NEW LAW ON EUTHANASIA IS:

A)	Necessary	8	57.4 %	Pos: 85.9 %
B)	Rather useful	4	28.5 %	
C)	Rather useless	1	7.1 %	Neg: 7.1 %
D)	Superfluous	*	*	
E)	Abstention	1	7.1 %	Abs: 7.1 %

Question # 2

Personally, would you be favourable or opposed to a law authorising doctors to put an end to the life of persons suffering a painful and irreversible illness, if these person request it?

A)	Totally favourable	6	42.8 %	Pos: 64.2 %
B)	Rather favourable	3	21.4 %	
C)	Rather opposed	*	*	Neg: 14.2 %
D)	Totally opposed	2	14.2 %	
E)	Abstention	3	21.4 %	Abs: 21.4 %

Question # 3

In the case where the patient is unconscious, would you be favourable or oppose to a law authorising doctors to put an end to the life of a person suffering from a painful and irreversible illness if the family agree ?

A)	Totally favourable	6	42.8 %	Pos: 78.5 %
B)	Rather favourable	5	35.7 %	
C)	Rather opposed	1	7.1 %	Neg: 14.2 %
D)	Totally opposed	1	7.1 %	
E)	Abstention	1	7.1 %	Abs: 7.1 %

Question # 4

Should we choose when and how we die?

A)	Totally favourable	5	35.7 %	Pos: 64.2 %
B)	Rather favourable	4	28.5 %	

C)	Rather opposed	*	*	Neg:	21.4 %
D)	Opposed	3	21.4 %		
E)	Abstention	2	14.2 %	Abs:	14.2 %

Question # 5

Can we avoid, or at least restrict therapeutic eagerness?

A)	Totally favourable	7	50 %	Pos:	78.5 %
B)	Rather favourable	4	28.5 %		
C)	Rather opposed	*	*	Neg:	7.1 %
D)	Opposed	1	7.1 %		
E)	Abstention	2	14.2 %	Abs:	14.2 %

(19 persons at this “rendez-vous” and 14 persons completed the inquiry).

COMMENTS:

1. A)

“Every one should be required to make a living will”

“To protect doctors and other medical people involved in passive euthanasia”

1.B)

“Precaution in place to avoid abuse”

“This is a very controversial issue. This “new law” must be carefully crafted”

“We need to take on making a law that become mandate- some cases or situations need further study”

2. A)

“A person has the right to decide their own life or demise when terminal ill”

2. B)

“As long as the person is sane when making a decision”

“If the person in question is at sound mind and has it down in writing in a living will”

3 A)

“As long as more than one family member”

3. B)

“Along with at least 2 doctors or persons who are accountable” “If the proper papers are in place and the patients wishes are being carried out”

“Only to the point of removing life support, not giving end of life medications unless the patient had requested it in writing”

4. A)

“According to “living well”

4. B)

“Only in the case of physical illness”

This decision should be in “living will”.

5. A)

“I do not believe that tubes should be strapped to a person if the person continues to pull them out. Does the person have a right to say “enough” and mean it?”

I would be in favour when I could no longer make my own decision and then would be no chance of recovering. I would like to die with dignity”.

5. B)

“Only at the request of the patient”

Comment:

”If a patient has no relatives, hasn’t made a “living will” and is not consciences, the law should protect them in that no one be permitted to kill him but also not keep him alive artificially”.

COMMENTAIRES.

Question # 1, 86 % des répondants voient nécessaire ou utile qu'il y ait une loi (sur l'euthanasie, ou sur le suicide assisté ! Je présume sur l'euthanasie vu le titre).

Question # 2, 81 % des répondants sont personnellement tout à fait favorables ou plutôt favorables à une loi qui autoriserait les médecins à mettre fin à la vie de personnes malades atteintes irréversiblement.

Question # 3, 81 % des répondants sont tout à fait favorables ou plutôt favorables à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie de personnes inconscientes atteintes irréversiblement, avec l'accord de la famille.

Question # 4, les répondants sont partagés en deux modes : i) les tout à fait favorables et plutôt favorables qui font 47 % des répondants; et ii) les tout à fait opposés qui font 31 % des répondants à cette question. Un malaise à répondre a été noté chez 13 % des répondants qui se sont abstenus de répondre à cette question profonde.

Question # 5, 79 % des répondants se sont dit tout à fait favorable ou plutôt favorables à éviter ou limiter l'acharnement thérapeutique.

N.B. Dans la compilation du sondage de l'AQDR & commentaires éthiques par Mme Luce S. Bérard est membre de l'AQDR de Granby. Elle est formée en recherche, en santé communautaire et en éthique.

Les personnes qui désirent recevoir le document (8 pages) sur les commentaires de Mme L. S Bérard sur l'euthanasie, devront communiquer ou écrire à la section AQDR de Granby pour obtenir une copie de son texte ou au provincial.

Le texte original de Mme L.S Bérard sera acheminé à Mme F. Lalonde du Block québécois à Ottawa.

Un autre rapport très intéressant de la part de quatre dames retraitées, étudiantes à l'université du 3^{ième} âge à l'Université du Québec à Chicoutimi, région du Lac St-Jean (Alma). Ceux et celle qui désirent une copie conforme du texte doivent s'adresser à l'AQDR de Alma (Mme Margot Tremblay) ou au bureau provincial pour une photo copie.

Un document très élaboré de 11 pages de la part de la section de l'AQDR de Québec, rédigé par M. Laurent Rodrigue, V.P, responsable des communications, porte à réflexion sur l'ensemble du problème qu'est l'euthanasie.

Possiblement en communiquant avec la section AQDR de Québec, 1-418-524-0437, M. Laurent Rodrigue se fera un plaisir de vous faire parvenir une copie de son travail ou bien, le bureau de l'AQDR provinciale.

Tous ces documents seront envoyés à Mme Francine Lalonde.

Conclusion.

Je tiens à remercier tous les membres de l'AQDR impliqués dans ce sondage. Vous avez également pris connaissance des résultats de nos sections participantes. Le but précis de ce sondage-maison, fut de faire contribuer nos membres, (nos aînés,) à s'exprimer sur un sujet qui les touche de près et de faire valoir leurs idées. Sans procéder à un pourcentage global pour les quatre sections (statistiques) et les commentaires des autres sections, vous pouvez constater que d'une région à l'autre, les opinions philosophiques des gens prennent des tangentes différentes et respectables.

Il faut comprendre ici, que les opinions émises servent à alimenter le futur Projet de loi C-407 (Loi modifiant le Code criminel, le droit de mourir dignement).

Nous espérons que Mme Francine Lalonde du Block québécois puisse trouver tous les moyens pour faire changer ou modifier la Loi C-407 dans l'intérêt des personnes âgées et des personnes de tout âge en perte d'autonomie irréversible.

Henri Salembier
Président
AQDR provinciale

Ronald St-Jean.
Membre du C.A. provincial
AQDR provinciale
Responsable du dossier « L'euthanasie »